



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 18/04/2023 / _____

Dossier complet le : 18/04/2023 _____

N° d'enregistrement : F09323P0117 _____

1 Intitulé du projet

PAPI Huveaune-Aygalades Action 6.1 Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'Aménagement de l'Huveaune entre Aubagne et la Penne-sur-Huveaune par traitement des points de débordement

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

EPAGE HuCA

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 0 0 0 8 8 4 7 4 0 0 0 1 6

Administration publique

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

COULOMP

Jean-Jacques

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau	Le projet consiste à réaménager l'Huveaune sur 700 ml en aval du pont Barbaroux (commune d'Aubagne) pour permettre le transit de la crue de débit 115 m ³ /s sans débordement sur le tronçon concerné. Pour cela, le projet prévoit un raidissement des berges via la mise en place de caissons végétalisés ou de soutènement gabions.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le présent projet concerne le traitement de trois points de débordement sur l'Huveaune et consiste en :
- un recalibrage du cours d'eau sur un linéaire global d'environ 700 ml permettant d'augmenter la section hydraulique.

L'aménagement consiste en un raidissement de la berge, positionné sur l'une ou l'autre des deux rives du cours d'eau en fonction des contraintes (voire sur les deux rives sur un court linéaire). Par ailleurs, l'aménagement retenu vise à conserver dans la mesure du possible le principe initial de soutènement des berges raidies autorisé dans le projet de 2016, à savoir la mise en œuvre de caissons végétalisés.

Sur le tronçon rive gauche aval, la hauteur de berge est toutefois trop importante pour que des caissons puissent être mis en œuvre. Le soutènement sera assuré par un mur poids gabions.

- un réaménagement du fond du lit, au sein duquel sera créé :
 - un lit mineur, intégrant un lit d'étiage,
 - une banquette maintenue par une fascine.

Pour plus de détails, se référer à l'annexe 0 - Chapitre 3 - Présentation du projet

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est double. Il vise à protéger les enjeux présents sur le tronçon de l'Huveaune concerné pour un débit cible de 115 m³/s (période de retour estimée à 8 ans) tout en intégrant une amélioration du fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés depuis le lit de l'Huveaune, étant donné la hauteur importante des berges (3 à 5 m) et l'absence de foncier mobilisable en crête de berge.

L'écoulement sera déplacé en pied de berge opposé et une piste de chantier sera aménagée dans le reste du lit pour la circulation des engins. Un busage du lit mineur par tronçons de 50 m environ pourra être mis en place au droit des zones faisant l'objet des terrassements pour préserver la qualité de l'eau vis-à-vis d'une contamination en MES. Le projet prévoit ensuite une restauration du lit.

Les terrassements (sur des hauteurs de berges entre 3 et 5 m) seront réalisés selon deux méthodologies :

- Sur les secteurs où des emprises foncières sont disponibles en haut de berges : talutage de la berge à 3H/2V pour mise en place des protections (caissons végétalisés ou gabions).
- Sur les secteurs sans emprises foncières disponibles en haut de berge : blindage via des palplanches ou des palfeuilles préalablement à la mise en place des protections de berge. Cette méthode nécessite la mise en place d'une plateforme provisoire, réalisée depuis le lit sur la berge, pour permettre l'accès d'un engin.

Pour plus de détails, se référer au chap 3.3 - Phase travaux de l'annexe 0 du dossier.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet permettra le transit des débits jusqu'à la crue de période de retour 8 ans tout en améliorant le fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau selon les rubriques :

- 3.1.2.0. et 3.1.4.0 : seuil autorisation
- 1.1.1.0 et 3.3.1.0. : seuil déclaration.

Cf. Annexe 0 - Chap. 4 pour plus de détails.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Linéaire de cours d'eau réaménagée : 700 ml - Protection en caissons végétalisés sur 600 ml (360 ml rive droite et 240 ml rive gauche) - Soutènement en mur poids gabions sur 340 ml rive gauche.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 5 ° 3 2 , 4 3 " Lat. : 4 3 ° 1 7 , 1 2 " 5

Point de d'arrivée : Long. : 0 5 ° 3 2 , 1 3 " 6 Lat. : 4 3 ° 1 7 , 0 9 " 2

Communes traversées :

Aubagne

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve dans le PPBE du Département des Bouches-du-Rhône, adopté le 25 mars 2016 et reconduit pour la période 2019-2023. Plus précisément, la zone se situe en zone bruyante avec un enjeu fort du fait de la présence de 3 grands axes routiers qui encadre le tronçon du projet sur l'Huveaune : la D2F en amont, la D8N en rive gauche et l'A50 en rive droite. Des actions de réduction du bruit sont engagées sur la zone. Cf. Annexe 0 Chap5.3.1
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans une zone classée zone humide dans l'inventaire réalisé par le CEN PACA en juillet 2019. Les investigations réalisés confirment ce classement. Cf. Annexe 0 - Chapitre 5.2.3
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR retrait et gonflement d'Argiles approuvé le 14/04/2014 (risque moyen) PPR Inondation approuvé le 24/02/2017 (aléa fort) Cf. Annexe 0 - Chapitre 5.3
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 sites Natura 2000 Directive habitat sont situés à proximité du projet : FR9301603 - Chaîne de l'Etoile – Massif du Garlaban à 1,5 km au nord du site du projet FR9301602 - Calanques et Iles Marseillaises – Cap Canaille et Massif du Grand Caunet à 1,5 km au sud-ouest du site du projet
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à 1,5 km de la ZNIEFF de type II n°930012459 - Massif des Calanques, à 2,5 km de la ZNIEFF de type II n°930012453 « Massif du Garlaban ». Il se situe également à 2,5 km du Parc National des Calanques.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, il est possible que des pompages soient réalisés pour abaisser localement les niveaux d'eau. Les débits attendus sont très faibles et les eaux d'exhaures seront rejetées en aval dans le cours d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est excédentaire d'environ 12 000 m3 de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera l'apport des protections de berge (caissons végétalisés et gabions)
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant les travaux, terrassements dans le lit mineur du cours d'eau "l'Huveaune" (fond et berges) pouvant impacter la flore et la faune résiduelle après la campagne de sauvegarde (pêche de sauvegarde et abattage des arbres gîtes en période favorable selon la méthode de moindre impact pour limiter l'incidence sur les chiroptères). Le linéaire impacté reste toutefois relativement faible et les espèces pourront trouver des refuges en amont et en aval de la zone de travaux.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les deux sites Natura 2000 les plus proches ont un lien écologique avec le projet jugé faible.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR retrait et gonflement d'Argiles approuvé le 14/04/2014 (risque moyen) PPR Inondation approuvé le 24/02/2017 (aléa fort) Le projet vise à réduire le risque inondation sur le secteur réaménagé.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, des circulations d'engins auront lieu de part et d'autres de l'Huveaune. A ce stade d'avancement du projet, le projet ne nécessitera pas de coupure de voirie en phase travaux. Aucune incidence en phase opérationnelle.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le chantier pourra être source de bruits. La phase de travaux génératrice du bruit le plus important (battage des palplanches) sera limitée temporellement.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En fonction des disponibilités d'emprise en tête de berges, un blindage des fouilles pourrait être nécessaire préalablement aux terrassements. Le battage des palplanches entraînera des vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A ce stade, il a été estimé environ 12 000 m3 de matériaux excédentaires. Des analyses seront réalisées en G2-PRO pour vérifier la possibilité d'évacuer ces terres en décharge inerte.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aspect paysager du cours d'eau évoluera dans le cadre du projet. La mise en place de caissons végétalisés sur les 2/3 des berges réaménagées permet une bonne insertion paysagère du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des acquisitions foncières seront a priori nécessaires pour la réalisation du projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Cf. Annexe 0 - Chapitre 6

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

La demande d'examen au cas par cas constitue le premier document réglementaire réalisée sur le projet. La demande d'autorisation environnementale sera réalisée dans un second temps.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

cf Annexe 0 - Chap 8

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le présent cas par cas est accompagnée d'une notice d'incidence (Annexe 0) qui permet d'ores et déjà de qualifier et quantifier l'incidence du projet sur l'environnement. Cette notice se base sur la définition du projet au stade d'Avant Projet ainsi que sur la définition de l'état actuel à travers des investigations terrains. Notamment, des investigations faune flore ont été réalisées permettant une meilleure connaissance de l'état actuel et la mise en place de mesures de réduction des impacts, la principale étant l'adaptation du planning vis-à-vis des chiroptères. Par ailleurs, le projet est soumis à demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau. Aussi, le dossier d'incidence détaillera les impacts bruts et résiduels du projet.

Au regard de ces éléments, il ne nous semble pas nécessaire que le projet soit soumis à évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Etude d'incidence - Annexe 0	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Formulaire simplifié des incidences Natura 2000	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom COULOMP

Prénom Jean-Jacques

Qualité du signataire Président de l'EPAGE HuCA

A Aubagne

Fait le 1 / 4 / 0 4 / 2 0 2 3

Signature du (des) demandeur(s)



